



Conseil économique et social

Distr. limitée
24 juillet 2008
Français
Original : anglais

Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 7 f) de l'ordre du jour

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions : groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit

**Projet de résolution présenté par le Vice-Président du Conseil,
M. Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg), à l'issue de consultations
officieuses**

Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 2005/32 du 26 juillet 2005, 2006/11 du 26 juillet 2006 et 2007/15 du 26 juillet 2007, ainsi que sa décision 2002/304 du 25 octobre 2002,

1. *Prend note* du rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau¹;
2. *Accueille avec satisfaction* la décision qu'a prise la Commission de consolidation de la paix d'inscrire la Guinée-Bissau à son ordre du jour et de créer une formation Guinée-Bissau;
3. *Prend note* de l'évolution de la situation politique et économique et accueille favorablement le soutien apporté à cet égard par la communauté internationale;
4. *Espère* que les donateurs, les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods apporteront un appui soutenu et se félicite à cet égard de la décision prise par le Conseil d'administration du Fonds monétaire international de rouvrir l'accès de la Guinée-Bissau à l'assistance d'urgence après un conflit;
5. *Réaffirme* qu'il est important de promouvoir le développement durable et d'améliorer la gouvernance comme étant fondamentale à la consolidation de la paix, outre la poursuite des efforts en vue du relèvement socioéconomique et des réformes dans les secteurs de l'administration publique, de la sécurité et de la défense;

¹ E/2008/55.



6. *Invite* les partenaires de la Guinée-Bissau à fournir des ressources prévisibles et suffisantes pour assurer l'application effective du cadre stratégique de la Commission de consolidation de la paix;

7. *Souligne* combien il importe de s'attaquer aux causes structurelles du conflit en Guinée-Bissau et demande instamment à cette fin un appui et un financement constants en vue de l'application de la stratégie pour la réduction de la pauvreté, du plan de réforme du secteur de la sécurité et du plan d'opérations de lutte contre les stupéfiants;

8. *Exprime sa satisfaction* à l'égard du rôle positif et constructif que joue le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau en aidant le pays dans ses efforts visant à reconstruire son économie et sa société et invite ses membres à continuer d'appuyer ledit pays par l'intermédiaire de la Commission de consolidation de la paix;

9. *Exprime également sa satisfaction* au Secrétaire général pour l'appui qu'il apporte aux travaux du Groupe;

10. *Décide* de mettre un terme au mandat du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau;

11. *Invite* la Commission de consolidation de la paix à examiner les travaux du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau du Conseil économique et social et à mettre à profit les enseignements tirés de cette expérience;

12. *Invite également* la Commission à continuer de l'informer des aspects économiques et sociaux de la consolidation de la paix en Guinée-Bissau;

13. *Décide* d'examiner la question au cours de sa session de fond de 2009 au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Pays africains qui sortent d'un conflit ».
